

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 18 AVRIL 2019**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
des CHASSEURS de la VENDEE**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Les Minées – route de Château-Fromage
LA ROCHE-sur-YON (Vendée)

**FEDERATION DEPARTEMENTALE des
CHASSEURS de la VENDEE**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Les Minées
route de Château Fromage
LA ROCHE-sur-YON (Vendée)

Exercice clos le 30 juin 2018
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Assemblée générale du 18 avril 2019

FEDERATION
DEPARTEMENTALE des
CHASSEURS de la
VENDEE

Exercice clos le 30 juin 2018
Rapport du Commissaire
aux comptes
sur les comptes annuels

Aux membres de l'Association,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDEE » relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €
Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél.: 02 51 62 22 01
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA: FR 24 786 443 994

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

- A cet égard, nous nous sommes notamment assurés de la permanence des méthodes de répartition des charges et des produits entre les différents secteurs d'activités de la Fédération : « secteur général » et « dégât grand gibier », ainsi que la prise en compte et de l'utilisation des subventions inscrites au compte de résultat sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 12 mars 2019

Le Commissaire aux comptes
Groupe Y BOISSEAU
FRANCIS GUILLEMET



FEDERATION
DEPARTEMENTALE des
CHASSEURS de la VENDEE

Exercice clos le 30 juin 2018
Rapport du Commissaire
aux comptes
sur les comptes annuels

COMPTES ANNUELS

Bilan synthétique

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	91 832	88 059	3 773	5 951
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	58 350	54 184	4 166	1 812
Immobilisations corporelles				
Terrains	154 199	100 926	53 273	58 734
Constructions	1 369 605	1 079 521	290 084	347 085
Installations techniques, matériel et outillage	160 203	91 071	69 132	77 942
Autres immobilisations corporelles	438 994	278 785	160 210	121 785
Immob. en cours / Avances et acomptes	354 262		354 262	12 855
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	30 015		30 015	15
Autres immobilisations financières	1 424		1 424	1 424
ACTIF IMMOBILISE	2 658 885	1 692 545	966 340	627 604
Stocks				
Marchandises	62 682	4 096	58 586	63 134
Avances et acomptes versés sur commandes	777		777	417
Créances				
Usagers et comptes rattachés	77 941	1 690	76 251	87 251
Autres créances	181 558	233	181 325	97 063
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 348 315	4 418	1 343 897	1 341 186
Disponibilités	769 349		769 349	979 408
Charges constatées d'avance	30 917		30 917	37 283
ACTIF CIRCULANT	2 471 539	10 437	2 461 103	2 605 742
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	5 130 425	1 702 982	3 427 442	3 233 346

Bilan synthétique

	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	447 049	447 049
Réserves	1 184 813	1 337 706
Réserves indisponibles	541 112	549 049
Autres réserves	200 000	200 000
RESULTAT DE L'EXERCICE	47 469	-160 830
Subventions d'investissement	74 413	85 052
FONDS PROPRES	2 494 855	2 458 026
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	159 000	141 000
Provisions pour charges	30 000	30 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	189 000	171 000
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 632	36 998
Dettes fiscales et sociales	261 100	227 830
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	89 795	1 974
Autres dettes	150 977	183 208
Produits constatés d'avance	171 084	154 310
DETTES	743 587	604 321
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	3 427 442	3 233 346

Compte de Résultat synthétique

	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	du 01/07/16 au 30/06/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	36 989	5,81	39 978	6,56	-2 989	-7,48
Production vendue	310 168	48,68	290 493	47,63	19 675	6,77
Prestations de services	178 878	28,07	173 160	28,39	5 718	3,30
Produits des activités annexes	111 111	17,44	106 245	17,42	4 866	4,58
Subventions d'exploitation	374 832	58,83	221 321	36,29	153 511	69,36
Reprises et Transferts de charge	2 042	0,32	12 273	2,01	-10 231	-83,36
Autres produits	4 350	0,68	1 994	0,33	2 356	118,14
Cotisations	1 185 337	186,04	1 166 399	191,25	18 938	1,62
Produits d'exploitation	2 203 708	345,87	2 011 863	329,88	191 845	9,54
Achats de marchandises	50 588	7,94	75 362	12,36	-24 773	-32,87
Variation de stock de marchandises	-2 977	-0,47	-11 322	-1,86	8 345	-73,70
Achats de matières premières	89 716	14,08	185 465	30,41	-95 749	-51,63
Autres achats non stockés	96 647	15,17	108 334	17,76	-11 687	-10,79
Charges externes	707 380	111,02	706 515	115,85	866	0,12
Impôts et taxes	71 843	11,28	61 754	10,13	10 089	16,34
Salaires et Traitements	610 453	95,81	571 947	93,78	38 506	6,73
Charges sociales	328 082	51,49	311 553	51,08	16 529	5,31
Amortissements et provisions	152 084	23,87	134 337	22,03	17 747	13,21
Autres charges	106 584	16,73	87 316	14,32	19 268	22,07
Charges d'exploitation	2 210 402	346,92	2 231 262	365,86	-20 861	-0,93
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 694	-1,05	-219 399	-35,97	212 705	-96,95
Produits financiers	27 492	4,31	33 940	5,57	-6 448	-19,00
Charges financières	4 418	0,69			4 418	
Résultat financier	23 074	3,62	33 940	5,57	-10 866	-32,01
RESULTAT COURANT	16 381	2,57	-185 459	-30,41	201 840	-108,83
Produits exceptionnels	42 897	6,73	28 352	4,65	14 545	51,30
Charges exceptionnelles	7 856	1,23	783	0,13	7 073	903,52
Résultat exceptionnel	35 041	5,50	27 569	4,52	7 472	27,10
Impôts sur les bénéfices	3 953	0,62	2 940	0,48	1 013	34,46
EXCEDENT OU PERTE	47 469	7,45	-160 830	-26,37	208 298	-129,51

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 3 427 442 euros.
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 47 469 euros .

Le résultat de l'exercice est réparti ainsi :

- Dégâts Grands Gibiers (DGG) : excédent de 70 551 euros.
- Secteur Général (Fédération) : perte de 23 082 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration de l'Association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Aménagements des terrains : 10 ans
- * Constructions : 10 à 33 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- * Installations techniques et matériels divers : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les collections font l'objet d'une provision pour dépréciation afin de tenir compte de leur valeur de marché à la date d'inventaire.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, la méthode du prix de détail a été appliquée.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	149 406	5 021	4 246	150 182
Immobilisations incorporelles	149 406	5 021	4 246	150 182
- Terrains	154 199			154 199
- Constructions sur sol propre	1 082 814			1 082 814
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	286 791			286 791
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	189 307	5 767	34 871	160 203
- Installations générales, agencements aménagements divers	65 485	6 492		71 977
- Matériel de transport	245 509	70 204	61 462	254 251
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	111 017	12 600	10 851	112 766
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	12 855	341 407		354 262
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 147 977	436 470	107 184	2 477 264
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15	30 000		30 015
- Prêts et autres immobilisations financières	1 424			1 424
Immobilisations financières	1 440	30 000		31 440
ACTIF IMMOBILISE	2 298 823	471 491	111 430	2 658 885

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	141 643	4 845	4 246	142 243
Immobilisations incorporelles	141 643	4 845	4 246	142 243
- Terrains	95 466	5 461		100 926
- Constructions sur sol propre	791 743	40 899		832 641
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	230 777	16 102		246 880
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	95 001	6 111	34 464	66 648
- Installations générales, agencements aménagements divers	47 895	5 006		52 900
- Matériel de transport	160 219	39 162	61 462	137 918
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	92 113	6 704	10 851	87 966
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 513 213	119 444	106 778	1 525 879
ACTIF IMMOBILISE	1 654 856	124 290	111 024	1 668 122

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 291 840 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 424		1 424
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	77 941	77 941	
Autres	181 558	181 558	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	30 917	30 917	
Total	291 840	290 416	1 424
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Autres produits à recevoir	180 176
Prod. financiers - Int. courus VMP	5 518
Intérêts bancaires à recevoir	1 050
Total	186 745

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	30 000				30 000
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	141 000	18 000			159 000
Total	171 000	18 000			189 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		18 000			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 743 587 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 632	70 632		
Dettes fiscales et sociales	261 100	261 100		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	89 795	89 795		
Autres dettes (**)	150 977	150 977		
Produits constatés d'avance	171 084	171 084		
Total	743 587	743 587		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	21 600
Dettes prov. pour congés à payer	78 168
Dettes prov. pour ch. soc. / congés	38 303
Formation - Charges à payer	3 595
Dettes prov. / ch. fis. congés p.	6 253
Etat - Charges à payer	6 212
Avoirs à établir	5 000
Autres Charges à payer	74 441
Charges à payer DGG	40 042
Total	273 614

Notes sur le bilan

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

	Au prix du bilan	Au prix du marché
Valeurs mobilières de placements	1 342 797	1 355 343
TOTAL	1 342 797	1 355 343

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	30 917		
Total	30 917		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	504		
Produits DGG constatés d'avance	170 580		
Total	171 084		

Tableau des fonds associatifs

Nature	Montant Début d'exercice	Plus	Moins	Montant Fin d'exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droits de reprise	447 049			447 049
Subv. Invest. non renouvelables				
Fonds de trésorerie apporté				
Libéralités à caractères d'apport				
TOTAL FONDS SANS DROIT REPRISE	447 049	0	0	447 049
Réserves de gestion	1 041 868	7 937	112 457	937 348
Indemnisation DGG	295 838		48 373	247 465
Réserves indisponibles	549 049		7 937	541 112
Réserves statutaires et contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (permis de chasser à 0€)	200 000			200 000
Subventions d'investissement	85 052	5 000	15 640	74 412
TOTAL RESERVES ET SUBVENTIONS	2 171 807	12 937	184 407	2 000 337
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 618 856	12 937	184 407	2 447 386

Mouvements des subventions d'investissements

Nature	Affectation	Montant à l'origine	Montant au début de l'exercice	Subventions reçues dans l'exercice	Rapport au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Centre muséographique Choisy	Immeuble Choisy	85 760	25 728		4 288	21 440
Bâtiments - Maison Choisy	Immeuble Choisy	128 221	25 324		6 411	18 913
Convention de gestion Choisy	Choisy	49 405	34 000		4 941	29 059
Accès Personnes à Mobilité Réduite	Siège	5 000		5 000		5 000
TOTAL		268 386	85 052	5 000	15 640	74 412

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 18 personnes.

Engagements de retraite

Le montant des engagements retraite au 30/06/2018 s'établit à 159 K€ calculé selon la méthode rétrospective prorata temporis tenant compte des dispositions de la convention collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière. Ces engagements ont fait l'objet d'une dotation au 30/06/18 pour 18 000 euros.

